COMMUNE DE JUSSAC

Accusé de réception en préfecture
015-211500830-20260626-D2026-6-5-DE
Date de réception préfecture : 30/06/2026

délibération :
D2026-6-5

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 14

Votants : 19

Objet : Restructuration de l'Ecole (Création d'un nouveau restaurant scolaire et d'un espace périscolaire) : demande de subvention au titre du Contrat Cantal Développement 2022-2027

SEANCE DU VENDREDI 26 JUIN 2026

L' an deux mille vingt six, le vendredi 26 juin à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal - Mairie, sous la présidence de Monsieur ARNAL André, Le Maire.

Date de convocation du : 22 Juin 2026

Présents : Monsieur PARRO Jean-François, Monsieur MARRE Francis, Madame GLADINE-ROUCHY Laure, Monsieur LESMARIE Bruno, Madame LAROUSSE Valérie, Madame MAISONOBE Aurélie, Monsieur BITAUD Yoann, Madame AMBLARD Catherine, Madame CHASTILLON Mireille, Monsieur ARNAL André, Madame CLUSE Nathalie, Madame DELHOSTAL Anne, Madame GANE Cécile, Monsieur LACROIX Michel

Pouvoirs :
Monsieur GIBERT Benoît a donné pouvoir à Madame GLADINE-ROUCHY Laure
Monsieur ALRIVIE Yohann a donné pouvoir à Madame DELHOSTAL Anne
Monsieur LESCURE Benjamin a donné pouvoir à Madame CLUSE Nathalie
Madame FOUSSAT Françoise a donné pouvoir à Madame GANE Cécile
Monsieur RODIER Jean-François a donné pouvoir à Monsieur LACROIX Michel

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur GIBERT Benoît, Monsieur ALRIVIE Yohann, Monsieur LESCURE Benjamin, Madame FOUSSAT Françoise, Monsieur RODIER Jean-François

Secrétaire de Séance : Madame Aurélie MAISONOBE

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Jussac a engagé les travaux de restructuration de l'Ecole.
Ces travaux portent sur la création d'un nouveau restaurant scolaire et d'un espace périscolaire.

Le coût actualisé de l'opération s'élève à 1 964 789.76 € HT.
Les travaux s'achèveront au cours du deuxième semestre 2026.

Le plan de financement actualisé est le suivant :

DEPENSES (HT)

AMO	MOE	TRAVAUX	Divers
22 500.18€	212 590€	1 666 970.36€	62 729.22€

RECETTES (HT)

ETAT	REGION	DEPARTEMENT	AURILLAC AGGLO	CAF	AUTOFINANCEMENT EMPRUNT
480 216€	200 000€	196 479€	100 000€	11 672€	976 422€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **De solliciter** une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du Contrat Cantal Développement 2022-2027 à hauteur de 196 479€,
- **De valider** le plan de financement actualisé de l'opération ci-dessus,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette demande de subvention.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

MAIRIE DE JUSSAC (Cantal)

La secrétaire de séance,
Aurélie MAISONOBE

Pour extrait conforme,
Le Maire,
André ARNAL